

Application : En hiver ou en revêtant des frigos, on doit souvent réhabiliter le sol cimenté froid. Avec les résines Acrydur™ on peut travailler jusqu'à - 30 °C - au cas extrême. Pourtant à partir de 5 °C, le durcissement n'est plus certainement possible en ajoutant seulement la poudre durcisseur Acrydur™.
En ajoutant l'accélérateur B 101, on fortement augmente la réactivité et donc on garantit un vite durcissement.

Propriétés : Accélérateur B 101 provoque, après la dissolution en liant Acrydur™ et mélange avec durcisseur, une formation des radicaux augmenté. Comme ca, en augmentant la quantité de durcisseur en même temps, la polymérisation et donc le durcissement du revêtement est amélioré ou au juste rendu possible. Le supplément d'accélérateur B 101 augmente le jaunissement des polymères clairs (p.ex. scellements) Des haute concentrations diminuent aussi la dureté mécanique.

Caractéristiques : _____

| | | |
|------------------------|------------------------|-----------|
| Forme de livraison : | liquide jaunâtre | |
| Densité à 20 °C : | 0,92 g/cm ³ | DIN 51757 |
| Point d'inflammation : | +80 °C | DIN 51755 |

Avis de sécurité : Accélérateur Acrydur™ doit être stocker strictement séparé de la poudre durcisseur et ne jamais être mélangé directement avec le durcisseur **Risque de déflagration ! !**
Ajouter l'accélérateur B 101 au liant seulement directement avant l'usinage !
Accélérateur 101 est toxique, éviter le contact avec la peau !
Suivre les instructions de la fiche de sécurité.

Conteneur : 1 kg, quantités plus grosses à demande

**Usinage/
Dosage :** Mélanger l'accélérateur Acrydur™ B 101 seulement immédiatement avant l'usinage avec la résine Acrydur™. En dernier lieu ajouter durcisseur et fillers. Refroidir le liant et les fillers à la température du sous-sol ou de l'environnement, sinon les temps de réaction et de durcissement se raccourcissent fortement.
Divergent des fiches techniques, observer absolument les dosages suivants. Le dosage s'effectue en dépendance de la température et du type de résine.

Instructions de stockage :

Stocker accélérateur B101 dans des conteneurs plastiques, ne jamais dans des conteneurs métalliques car ceux-ci pourraient réagir avec l'accélérateur.

En outre faire attention au temps de stockage maximum de 6 mois.

Supplément d'accélérateur et de durcisseur pour Acrydur™ 112, Acrydur™ 412, Acrydur™ 410 (résine claire)

| Temp. °C | B 101 Vol.% | Durcis. BPO 50% | Temps réac. min | Temps durc. min |
|----------|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 0 | 0,5 | 5 | 17 | 20 |
| -10 | 1 | 5 | 35 | 45 |
| -20 | 2 | 5 | 65 | 90 |
| -30 | 3 | 5 | 160 | 300 |

Supplément d'accélérateur et de durcisseur pour Acrydur™ 332/K revêtement flottant au frigo

| Temp. °C | B 101 Vol.% | Durcis. BPO 50% | Temps réac. min | Temps durc. min |
|----------|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 0 | 0,15 | 1,6 | 15 | 30 |
| -10 | 0,3 | 1,6 | 25 | 50 |
| -20 | 0,6 | 1,6 | 35 | 100 |
| -30 | 0,9 | 1,6 | 35 | 300 |

Supplément d'accélérateur et de durcisseur pour Acrydur™ 412/1 revêtement flottant

| Temp. °C | B101 Vols.% | Durcis. Vol.% | Temps réac. min | Temps durc. min |
|----------|-------------|---------------|-----------------|-----------------|
| 5 | 0,1 | 1,75 | 20 | 30 |
| 0 | 0,3 | 2,75 | 20 | 30 |

Mélanger accélérateur et durcisseur tour à tour et soigneusement !

Ne pas ajouter accélérateur à aucun scellement. Sinon il y aura des jaunissements forts.

Nos données concernant nos produits et appareils aussi que nos installations et méthodes consistent en travail de développement important et expérience dans l'application technique. Nous transmettons ces résultats par oral et écrit d'après nos meilleures connaissances en déclinant toute responsabilité dépassant le contrat particulier respectif, mais nous nous réservons le droit aux modifications techniques dans le cadre de l'évolution de la production. Cela ne dispense pas l'utilisateur de vérifier l'aptitude de nos produits et méthodes pour son propre emploi. Cela vaut aussi à la préservation des propriétés des tiers ainsi qu'aux utilisations et procédures que nous n'avons pas indiquées expressément par écrit.